













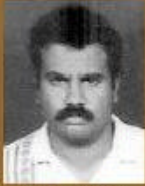




## MUTHUR : 6 MOIS APRES LE DRAME, OÙ EN EST-ON ?

SRI LANKA  
« MASSACRE DE MUTTUR »

# NE LES OUBLIONS PAS

					
M. Ramakrishna, 34 ans Secrétaire général des associations	R. Arinrajah, 26 ans Secrétaire général des associations	T. Prabhakar, 26 ans Secrétaire des associations	M. Sibihasa, 27 ans Secrétaire des associations	K. Kovarthan, 28 ans Adjointe générale à l'équipe	S. Kavitha, 27 ans Adjointe générale à l'équipe
					
S. Devi, 35 ans Adjointe générale à l'équipe	Y. Kalitharan, 29 ans Adjointe générale à l'équipe	A. Jeyalan, 27 ans Adjointe générale à l'équipe	S. Siffarva, 38 ans Secrétaire général adjoint	S.P. Anantharaman, 32 ans Adjointe générale à l'équipe	Y. Kishorevra, 31 ans Secrétaire des associations
					
S. Ganesh, 51 ans Chercheur	I. Maralharan, 34 ans Chercheur	S. Kameswaran, 35 ans Chercheur	A. L. M. Jayaraj, 33 ans Chercheur	M. Sathyanarayanan, 36 ans Secrétaire des associations	

## **SOMMAIRE**

Introduction : Révoltés mais déterminés

I.	Déroulé des faits	page 4
II.	Contexte politique	page 5
III.	6 mois d'enquête et de procédures	page 6
IV.	la commission d'enquête présidentielle	page 8
V.	Soutien aux employés et aux familles	page 9
VI.	la mobilisation	page 10
VII.	6 mois et après ?	page 12
VIII.	Action contre la Faim au Sri Lanka	page 13

## **REVOLTES MAIS DETERMINES !**

Face à la barbarie, nous sommes révoltés ! 17 membres de notre équipe ont été assassinés dans les locaux de la base ACF de Muthur. Pris en étau entre les forces gouvernementales et les rebelles du LTTE, ils ont été – comme tant d'autres civils -victimes d'un conflit d'une extrême violence qui perdure depuis maintenant plus de 30 ans. Ces quatre femmes et treize hommes, tamouls et musulmans, ingénieurs en eau et assainissement, spécialistes en agronomie, gestionnaires de projets ou chauffeurs, ont été assassinés de manière délibérée, alors même qu'ils étaient identifiés en tant que travailleurs humanitaires. C'est un drame sans précédent pour une ONG humanitaire.

Que s'est-il passé ? Qui a fait ça ? Pourquoi ? Comment ? Toutes ces questions nous hantent et nous devons pour l'instant nous en remettre à l'enquête officielle conduite par le gouvernement sri lankais. Nous sommes déterminés à épuiser toutes les voies de recours offertes par la justice sri lankaise, de façon à pouvoir nous tourner – en cas d'échec – vers la justice internationale.

Conscients des responsabilités en jeu, nous avons décidé de rester au Sri Lanka. Ceci, à la fois pour être aux côtés des familles et de nos équipes sri lankaises, mais aussi pour suivre les procédures liées à l'enquête et répondre aux besoins humanitaires des populations déplacées par le conflit. Mais si nous maintenons notre présence, c'est au prix d'une forte réduction de nos programmes sur place, afin de limiter au maximum les risques liés à l'insécurité grandissante.

Face à la barbarie nous sommes révoltés et déterminés ! Déterminés à voir condamner les responsables de ce massacre et déterminés à nous battre pour un véritable respect des principes humanitaires. Car cet assassinat est symbolique de la dégradation de la situation au Sri Lanka : les populations civiles sont les premières victimes de ce conflit sanglant qui oppose les forces gouvernementales au groupe rebelle du LTTE. Les organisations humanitaires qui tentent de leur porter secours travaillent dans un environnement de plus en plus hostile à leur action et l'accès aux populations civiles reste tributaire du bon vouloir de toutes les forces en présence.

L'ensemble de la communauté humanitaire est solidaire de ce combat pour la vérité sur Muthur et pour le respect des principes humanitaires car nous sommes tous convaincus que lorsque des travailleurs humanitaires sont assassinés, ce sont des parcelles d'humanité qui s'effondrent.

François Danel  
Directeur Général d'Action contre la Faim

## **I. DEROULE DES FAITS : QUE S'EST-IL PASSE A MUTHUR ?**

ACF est présente au Sri Lanka depuis 1996 et depuis 2001 à Muthur.

### **Le 31 juillet 2006 :**

Une première partie de l'équipe de Trincomalee – base principale d'ACF dans cette région – part vers Muthur de l'autre côté de la baie en ferry. La situation est calme, l'équipe dort sur place.

### **1<sup>er</sup> août :**

Alors que la situation est encore calme à Muthur, le reste de l'équipe rejoint Muthur en prenant le ferry du matin, et en ayant l'intention de rentrer à Trincomalee le soir même. En début d'après midi, un échange de tirs commence entre Sampur et Trincomalee : la « bataille de Muthur » débute : les routes sont fermées, les voies navigables également (la navette du ferry est suspendue) ; l'équipe ne peut plus quitter la ville.

### **Le 2 août :**

Muthur est en proie à des combats localisés : le LTTE (Liberation Tigers of Tamil Ealam) a lancé une offensive à laquelle les forces gouvernementales ripostent. Commence alors une vague de déplacement de personnes. L'équipe de Muthur est confinée dans la base ACF, l'équipe de Trincomalee tente de trouver un passage pour les évacuer et prévient les Nations unies, le CICR et quelques ONG les informant que des travailleurs humanitaires (donc protégés par les Conventions de Genève) sont dans la ville. Des contacts radio avec l'équipe de Muthur ont lieu toutes les 30 minutes.

### **3 août :**

Le LTTE semble avoir le contrôle de la ville. ACF contacte une autorité (Colonel SLA) au sein des forces gouvernementales et l'informe de la présence de nos employés à Muthur. Le CICR essaie d'affréter un ferry pour sortir les civils blessés et nos employés de Muthur mais la tentative est avortée pour raison de sécurité, les combats continuant.

### **4 août :**

Au matin, Action contre la Faim perd tout contact avec ses 17 employés bloqués à Muthur alors en proie à de violents combats. Il est décidé d'envoyer 3 voitures de Trincomalee. Mais le convoi est stoppé sur la route par l'armée, juste avant Muthur, pour raisons de sécurité.

### **5 août :**

En fin de matinée, ACF reçoit l'information selon laquelle des personnes fuyant la ville auraient vu des corps dans l'enceinte du bureau ACF. Une nouvelle fois, un convoi est organisé et tente de se rendre à Muthur mais le véhicule est bloqué à Tuppur (ville située à proximité de Muthur).

### **6 août :**

Un convoi composé de deux véhicules ACF et d'une voiture CICR part pour Muthur. En chemin, le convoi rencontre l'Agence de Coordination Humanitaire (CHA). Arrêtés à un check point, seul le CHA a la possibilité de continuer sa route. En arrivant dans Muthur au bureau d'ACF, le CHA découvre les corps des employés locaux d'Action contre la Faim, faces gisant contre terre, tués par balles.

### **7 août :**

ACF se rend à Muthur malgré la poursuite des combats pour récupérer les corps de 17 de ses employés dont l'exécution avait été confirmée la veille par le CHA et les place à l'hôpital de Trincomalee.

## II. CONTEXTE POLITIQUE

- Reprise du conflit

Depuis la fin de l'année 2005, la multiplication des accrochages sérieux entre les parties au conflit remet chaque jour un peu plus en cause le cessez-le-feu conclu en 2002 entre rebelles Tamouls et gouvernement Sri Lankais. Les combats s'intensifient entre l'armée sri lankaise et les rebelles séparatistes et les tentatives de négociations sont infructueuses.

De nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire sont perpétrées par toutes les parties au conflit. Les homicides politiques, les recrutements d'enfants soldats, les enlèvements et les affrontements armés se sont multipliés, suscitant un climat de peur au sein de la population. Les civils fuient en nombre les zones d'habitation prises sous le feu de l'armée ou des rebelles, et l'accès aux zones de conflit est de plus en plus problématique pour les humanitaires. En effet, les ONG atteignent très difficilement ces zones, aucune des deux parties n'y facilitant l'accès, la situation s'aggravant à chaque regain de tension.

Les combats intenses dans la zone de Vakarai en janvier 2007 ont provoqué le déplacement de plus de 11 000 personnes dans le district de Batticaloa : la situation sécuritaire, sanitaire et nutritionnelle de ces déplacés y est très préoccupante. Au total, en novembre 2006, on comptait 191 634 personnes<sup>4</sup> déplacées dans le pays. La péninsule de Jaffna est totalement coupée du reste du pays, l'approvisionnement est extrêmement difficile faisant craindre de lourdes conséquences pour la population notamment en terme sanitaire et nutritionnel.

L'engrenage de la violence alimentée fait craindre l'émergence d'une crise humanitaire à grande échelle dans le Nord et l'Est du pays notamment. La plupart des analystes, comme les populations, sont pessimistes quant à une amélioration de la situation dans les mois à venir.

### ? Radicalisation vis à vis des ONG

Les partis religieux et nationalistes ont pris pour cible les ONG accusées pêle-mêle, d'agir de manière partisane, de faire du prosélytisme, de manquer de respect aux us et coutumes locaux et de ne pas déployer suffisamment d'efforts pour que la reconstruction post-tsunami soit effective. Certains allant même jusqu'à surnommer les ONG les « tigres blancs », en lien avec les Tigres de Libération de l'Ealam Tamoul, en raison de leur présence principalement dans l'Est et le Nord du pays – où sont concentrés les besoins les plus forts des populations civiles.

Depuis le mois d'avril 2006, les ONG ont dû faire face à une escalade de violence à leur encontre : diverses menaces sont adressées aux ONG. Ces dernières ont alors quitté la zone de Jaffna et nombreuses sont celles ayant quitté Trincomalee et Batticaloa.

Depuis le début du mois de décembre, les ONG peuvent accéder au Vanni. Il est néanmoins difficile pour les ONG d'agir en zone LTTE. Dans les zones sous contrôle gouvernemental dans l'Est du pays, les procédures administratives aux barrages de police se multiplient afin de mieux contrôler les actions des ONG. Depuis novembre 2006, chaque travailleur humanitaire doit être en possession d'un permis de circuler dans certaines zones du pays. Des tracasseries administratives qui contraignent le travail des ONG au quotidien.

---

<sup>4</sup> source : UNHCR, 03/11/2006.

### **III. 6 MOIS D'ENQUETE ET DE PROCEDURE**

Après le drame de Muthur, plusieurs voies de recours devant les juridictions sri lankaises ont été engagées: l'enquête s'est ouverte devant la « Magistrate Court », la juridiction de première instance de droit commun, auprès de laquelle ACF s'est fait représentée. Parallèlement, le 12 septembre 2006 un recours a été introduit par ACF auprès de la « Human Rights Commission », instance en charge du suivi des droits de l'homme au Sri Lanka et dont les conclusions aboutissent à des recommandations. ACF a choisi plusieurs avocats pour se faire assister sur place dans ses démarches.

#### ***1. Procédure auprès de la Magistrate Court à Kantale :***

##### **a. Procédure :**

La procédure s'est ouverte le 22 août 2006 devant la Magistrate Court de Trincomalee. Le Ministère de la Justice a d'abord pris la décision de transférer l'affaire à la cour de Anuradhapura, puis de la confier à la juridiction de Kantale (dans le district de Trincomalee). La cour compétente se situe dorénavant à Kantale où siège le magistrat de Anuradhapura. Les audiences s'y déroulent tous les mois environ et ACF participe aux débats.

##### **b. Compte-rendu d'audience et rapports d'enquête**

Les rapports d'audiences et tous documents portés à la connaissance de la Cour peuvent être remis à la partie qui en fait la demande auprès du magistrat. Bien qu'ACF ait systématiquement demandé, par l'intermédiaire de son avocat, de recevoir ces documents, il aura fallu attendre le mois de janvier 2007 pour accéder aux rapports d'autopsie.

Les rapports des enquêtes téléphoniques et balistiques demandées par la police criminelle (CID Criminal Investigation Department) ne sont toujours pas accessibles, les recherches étant toujours en cours.

##### **c. Exhumation et autopsies**

Une équipe ACF, composée d'employés nationaux et d'un expatrié, a pu se rendre à Muthur le 7 août 2006 afin de récupérer les corps de leurs collègues. Le lendemain, le 8 août, une première autopsie a été réalisée à l'hôpital de Trincomalee. Une deuxième autopsie s'est révélée nécessaire vu les conditions précaires de travail au cours de la première autopsie.

Entre mi-septembre et mi-octobre, 11 corps ont été exhumés sur les 17.

Cette 2<sup>ème</sup> autopsie a été pratiquée fin octobre par un légiste sri lankais assisté de six autres experts, en présence d'un observateur australien (mandaté par l'Australian High Commission à Colombo, en vertu d'un accord de partenariat avec les autorités sri lankaises), et a permis de révéler des « corps étrangers » sur lesquels une enquête balistique va être conduite.

Suite à l'autopsie, les corps ont été restitués aux familles et ré-inhumés le 1<sup>er</sup> novembre, comme souhaité par les familles afin de procéder, selon la coutume tamoule à la commémoration du 90<sup>ème</sup> jour de la mort.

d. Balistique :

Les corps étrangers découverts au cours de l'autopsie ont été remis au Magistrat sous scellées et sont maintenant sous la garde du Government Analyst, l'équivalent du directeur de la police scientifique.

ACF a demandé aux experts australiens d'observer cet examen balistique et de fournir un support technique.

L'expertise balistique devrait être conduite par des experts sri lankais en présence d'observateur(s) australien(s) au cours du mois de février 2007.

e. Témoignage

Au regard des pouvoirs d'enquête dont elle dispose, c'est à la police criminelle d'appeler les éventuels témoins à la barre.

Le système judiciaire sri lankais ne prévoit pas de dispositions relative à la protection des témoins. Or sans garantie de sécurité et de protection tout au long du processus d'investigation et après le témoignage, il est difficile pour un éventuel de témoin de prendre l'initiative de se présenter à la barre.

**2. *Procédure devant la Human Rights Commission* :**

Un recours a été introduit devant cette commission dont les décisions n'ont pas de caractère obligatoire.

Plusieurs relances ont été effectuées afin de recueillir les informations relatives à l'enquête lancée par cette institution. Au début du mois de janvier 2007, le Directeur des Investigations au sein de la HRC a affirmé qu'un rapport d'enquête serait disponible dans les quinze jours. Mi Janvier, une personne de la HRC a été nommée et chargée d'enquêter sur l'assassinat des 17 employés d'ACF. A l'heure actuelle, des membres d'ACF ont été convoqués afin de répondre à ses questions.

#### **IV. LA COMMISSION D'ENQUETE PRESIDENTIELLE**

- *Composition et mandat :*

En réponse aux nombreux appels de la communauté internationale en faveur d'une commission d'enquête internationale et indépendante<sup>1</sup>, le Président Rajapaksa a nommé le 6 octobre dernier une Commission d'enquête présidentielle chargée d'examiner les allégations de violations des droits de l'homme. Cette Commission compte 8 membres. Un groupe international d'experts (11) sera constitué pour observer les investigations conduites par cette Commission d'enquête.

La Commission a reçu pour mandat de:

- enquêter sur une liste de 15 incidents, dont le meurtre des 17 employés d'ACF
- enquêter sur d'autres cas qui selon les membres constituent de sérieuses violations des droits de l'homme
- faire un rapport et des recommandations au Président sur les faits et les circonstances liés aux incidents, y compris les personnes responsables et les décisions devant être prises à leur encontre, ainsi que les mesures à prendre pour empêcher que de tels incidents se reproduisent à l'avenir.

- *Préoccupations d'ACF :*

L'instauration d'une Commission présidentielle constitue un mécanisme d'investigation qui a déjà été utilisé par le passé. Les recommandations qui en ont résulté ont la plupart du temps été écartées par la Cour Suprême (notamment dans les années 1990 dans les affaires concernant les assassinats de ministres), les vidant ainsi de toute leur force. Les recommandations qui seront émises par cette Commission devront être compatibles avec les principes internationaux du droit et être appliquées par les juridictions sri-lankaises.

L'indépendance et la liberté d'action des membres de la Commission doivent être assurées tout au long du processus d'investigation, par toutes les parties concernées.

La protection des témoins, dans un système judiciaire qui ne prévoit aucune disposition en la matière, doit être assurée tout au long du processus d'investigation, et doit être maintenue après la publication du rapport de la Commission présidentielle. Une sous-commission vient d'être créée afin de chercher des propositions et des garanties pour la protection des témoins.

Le mandat des observateurs internationaux doit garantir leur liberté d'action et d'expression sur la conduite des investigations. Or cette faculté se trouve limitée par la clause «d'atteinte à la sûreté nationale» invocable par le Président, qui peut ainsi restreindre la liberté de parole des observateurs. A l'heure actuelle, la version finale du mandat n'est pas accessible au public.

Le non-respect de ces paramètres par la Commission présidentielle pourrait discréditer ses conclusions ; le recours à une commission d'enquête internationale deviendrait ainsi le seul recours possible pour faire la lumière sur ces cas, après épuisement de toutes les voies de recours internes.

---

<sup>1</sup> Déclaration des Co-présidents de la Conférence de Tokyo (12 septembre 2006), recommandations du Rapporteur sur les Exécutions Sommaires et Extrajudiciaires Philip Alston (présentées le 23 octobre 2006 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies)

## V. SOUTIEN AUX EMPLOYES NATIONAUX ET AUX FAMILLES

ACF a choisi de rester au Sri Lanka afin de répondre aux besoins urgents humanitaires dans l'Est du pays, de suivre le développement de l'enquête, mais également pour être présent auprès des familles des victimes et de ses employés.

Le 11 août, Benoît Miribel (Directeur Général) et Florence Daunis (Directrice des Ressources Humaines) accompagnés des autres employés (nationaux et expatriés) se rendent à Trincomalee pour se joindre aux familles lors d'une cérémonie d'hommage aux victimes.

- Le suivi des employés sri lankais ACF

ACF a fermé toutes ses bases au Sri Lanka et la majorité des employés a été licenciée. Des lettres de soutien et de recommandations ont été écrites, un suivi des recherches d'emploi de nos anciens employés a été réalisé afin de faciliter leur retour à l'emploi. Par ailleurs, la réouverture de la base de Batticaloa au mois de janvier 2007 a permis à certains anciens employés à Trincomalee et Batticaloa d'être de nouveau recrutés.

- Le suivi des familles

ACF a indemnisé les familles sur la base d'un quotient familial et en fonction de l'ancienneté des employés, équivalent en moyenne à 2 ans de salaire. L'organisation a aussi délivré aux familles une «enveloppe de solidarité » afin de payer les frais d'obsèques, etc.

ACF s'est également engagée à suivre l'ensemble des familles via des visites et contacts téléphoniques réguliers, afin notamment de les tenir informées de l'évolution de la procédure et de l'enquête. ACF continue également de soutenir les familles dans leurs démarches administratives : obtention l'acte de décès, demande de la compensation légale due par le gouvernement...

## **VI. LA MOBILISATION**

La communauté internationale et humanitaire s'est montrée solidaire d'ACF et nous apporte son soutien dans l'ensemble de nos démarches :

- Chaque mois, une cérémonie commémorative

**11 août** – Benoît Miribel, Directeur Général et Florence Daunis, Directrice des Ressources Humaines se rendent à Trincomalee pour se joindre aux familles lors d'une cérémonie d'hommage aux victimes.

Au même moment, une minute de silence est respectée au siège ainsi que sur toutes les missions et bases d'ACF dans le monde.

**6 septembre** – Un mois après la découverte des corps, une cérémonie en hommage aux 17 victimes est organisée dans le campement des Nations unies à Colombo.

**6 octobre** – Une conférence de presse est organisée au siège d'ACF en souvenir des victimes et pour demander à ce que toute la lumière soit faite sur ce massacre. Un appel international signé par 28 ONGs en faveur de l'accès aux populations victimes du conflit est lancé à l'initiative d'ACF.

**6 novembre** – 3 mois après le massacre de Muthur, Action contre la Faim reste mobilisée et organise dans la tradition sri-lankaise une vaste cérémonie d'hommages aux victimes. Toutes les missions d'Action contre la Faim dans le monde, ainsi que toute la communauté humanitaire et les Nations Unies sont appelées à observer une minute de silence en leur mémoire.

**8 décembre 2006** - colloque organisé avec les principales ONG françaises sur la sécurité des travailleurs humanitaires

**6 janvier 2007** - Denis Metzger, président d'Action contre la Faim est au Sri Lanka pour rencontrer les autorités et témoigner de la mobilisation de l'association.

- ACF est en contact régulier avec les autorités sri-lankaises et avec des représentants de la Communauté Internationale (Ambassades, gouvernements,...)
- La mobilisation des médias reste également forte. Ainsi, par exemple, au 31 janvier 2007, près de 300 articles de presse, 400 passages en radio et 200 passages en télévision sont sortis uniquement en France.
- Les équipes d'Action contre la Faim et les familles des victimes remercient les 69 ONG, 28 institutions internationales, 73 particuliers et 21 entreprises qui nous ont ainsi exprimé leur soutien.

« [...] ACF fait partout dans le monde un travail remarquable et je ne pensais pas que c'eût pu être au risque de vies. [...] »

André Hochberg, président de l'UNOGEP, unions des organismes faisant appel à la générosité du public

« [...] Cette tragédie, unique dans l'histoire, montre à tous que vous êtes des combattants de la paix et qu'il y a pour cela un prix très lourd à payer. C'est l'honneur des ONG que d'être en première ligne. [...] »

Jacques Attali

[...]« Je connaissais personnellement la plupart de ces personnes et je ne peux contenir tout le chagrin que je ressens pour eux. Ces hommes et femmes étaient très professionnels et dédiés à leur travail et à leur peuple. »[...]

Levan Tchatchua, Oxfam-UK

« [...] J'ai été amenée à travailler très régulièrement avec Action contre la Faim. J'étais toujours très impressionné par le travail d'ACF et plus particulièrement par les excellentes relations entre les expatriés et les employés locaux. [...] »

Brenda Barrett, USAID, agence américaine pour le développement

[...] « J'exprime à Action contre la Faim, qui oeuvre partout dans le monde dans des conditions difficiles en faveur des populations les plus démunies et dont je salue l'action, l'assurance de ma totale solidarité. J'espère que toute la lumière sera faite sur cette tragédie et que justice sera rendue. J'appelle les deux parties à cesser les violences qui font tous les jours de nombreuses victimes civiles et à reprendre des discussions en vue de trouver un règlement politique au conflit qui déchire l'île. »

M. Philippe Douste-Blazy

Ministre des Affaires étrangères, France

« [...] Veuillez dire à leurs familles que même de l'autre côté du globe, il y a gens qui pensent à eux. »

Stacy Payne, Rennes, France

[...] « Ce terrible événement est extrêmement inquiétant et grave pour l'ensemble des acteurs soucieux de la situation sri lankaise et la sécurité des travailleurs humanitaires. »[...]

MSF International

« C'est terrible ... Nous partageons votre peine et votre révolte et sommes avec vous tous en pensée dans ces moments si tragiques »

Nathalie Rothschild (Adhérent)

« Merci de croire encore en l'homme en ces temps plus que difficiles »

Gisanik Nowak

« [...] Je transmets mes condoléances aux familles des victimes et j'exhorte vivement les autorités à faire tout leur possible pour arrêter les commanditaires de ce crime et les porter en justice. » Bill Clinton, ancien Président des Etats-Unis

[...] « Nous pensons très fort à vous ainsi qu'à toutes les familles de vos collaborateurs. Si nous pouvons faire quoi que ce soit pour vous aider, n'hésitez pas à nous joindre.[...]

Aide Médicale Internationale

[...] « La Commission exhorte les autorités sri-lankaises à enquêter immédiatement et absolument sur ces meurtres et à donner l'assurance qu'ils feront tout leur possible pour assurer une espace humanitaire sûr dans le pays. » [...]

Commission Européenne

**Vous pouvez retrouver tous les messages de soutien sur le site Internet de l'association : [www.actioncontrelafaim.org](http://www.actioncontrelafaim.org)**

## **VII. 6 MOIS ET APRES ?**

- Protection des témoins

Un certain nombre d'éléments de preuves ont au fur et à mesure été portés à la connaissance de la Cour (rapports d'autopsie, enquête balistique, ...). Mais après plusieurs mois de procédure, aucune piste crédible pour l'identification des coupables n'a été avancée. Cela s'explique notamment par l'absence de témoignages de potentiels témoins. Le droit sri-lankais est ainsi conçu, que même en présence de témoins, ces derniers ne sont en aucun cas incités à témoigner en toute sécurité car il ne leur est alloué aucun système de protection. Ce constat normatif est, hélas, dommageable pour l'issue de l'enquête.

De la même manière, si la mise en place de la commission présidentielle constitue une opportunité à saisir pour découvrir la vérité, il faut que les enquêteurs soient en mesure d'auditionner de potentiels témoins. Dans ce cas de figure également, la protection des témoins représente un préalable indispensable.

Action contre la Faim s'interroge aujourd'hui sur les possibilités réelles de faire toute la lumière sur le massacre de Muthur sans un système de protection bien défini. Dans tous les cas, 6 mois après, l'association reste mobilisée et fermement décidée à obtenir la vérité.

- La sécurité des acteurs humanitaires

Avec la dégradation du climat politique et social, la gestion de la sécurité des équipes humanitaires est aussi devenue une priorité. Malgré les règles de sécurité d'Action contre la Faim, 17 membres de l'association ont été assassinés à Muthur – perpétrant ainsi l'acte le plus grave jamais commis à l'encontre de travailleurs humanitaires.

Ces menaces sur la vie du personnel humanitaire et les entraves à l'accès libre et direct aux victimes freinent dangereusement les opérations humanitaires alors que la population a plus que jamais besoin d'aide.

Ainsi se pose la question du non respect du Droit International Humanitaire par les parties au conflit car en interdisant l'accès aux victimes de conflit, les Conventions de Genève sont violées. Avec la multiplication de cas similaires dans de nombreux pays d'intervention des ONG, assurer la sécurité des humanitaires est une question majeure et urgente afin de continuer à apporter une aide aux populations vulnérables.

De vastes réflexions sont actuellement en cours pour tenter d'améliorer cette situation. ACF souhaite en effet mobiliser l'ensemble de la Communauté Internationale sur l'enlisement du cadre d'intervention des ONG (plateforme, groupe de travail, colloque...).

## VIII. ACTION CONTRE LA FAIM AU SRI LANKA

Action contre la Faim a commencé ses activités à Trincomalee et dans la zone d'Anuradhapura à l'Est du Sri Lanka en 1997 avec des programmes agricoles. Les programmes ont été étendus entre 1998 et 2004 aux districts de Jaffna et Batticaloa, combinant des programmes de sécurité alimentaire avec des activités de relance économique et agricole et des programmes d'eau et assainissement (réhabilitation de réservoir, construction de puits, programmes d'hygiène et d'assainissement).

Le 26 décembre 2004, déjà présente dans les zones touchées par le tsunami, ACF s'est rapidement mobilisé pour lancer des programmes d'urgence puis de réhabilitation auprès des personnes affectées. Avec la reprise progressive du conflit en 2006, ACF est également intervenu auprès des personnes déplacées. En 2005 et 2006, Action contre la Faim est intervenu auprès de 165 000 personnes<sup>3</sup> à Sri Lanka à travers des programmes d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de relance économique et agricole.

En août 2006, suite au massacre de 17 de ses collaborateurs à Muthur, ACF suspend ses activités et ferme ses bases de Jaffna, Trincomalee et Batticaloa.

En septembre 2006, suite à un conseil d'administration exceptionnel, Action contre la Faim décide au vu des besoins humanitaires dans le pays, des besoins de l'enquête et pour être présent auprès des familles et de ses employés, de rester à Sri Lanka. ACF annonce alors qu'elle réduit de 70% ses activités à Sri Lanka pour se concentrer sur les opérations d'urgence.

En janvier 2007, suite à des évaluations dans plusieurs zones du pays, Action contre la Faim ré-ouvre une base dans le district de Batticaloa afin de mener des programmes d'urgence auprès des déplacés du conflit.

Le district de Batticaloa est l'une des régions les plus affectées par le conflit et qui compte plus de 75 000 déplacés. Alors que les combats se poursuivent et que l'aide arrive de manière intermittente, les équipes d'Action contre la Faim mettent en œuvre des programmes d'urgence dans plusieurs camps hébergeant des populations déplacées de la zone. Ces programmes visent à apporter ponctuellement de la nourriture, à approvisionner en eau potable et à améliorer les conditions d'hygiène de près de 10 000 personnes.

---

<sup>3</sup> Chiffre cumulant le nombre total de bénéficiaires pour chaque activité : dans les faits, une seule et même personne peut être bénéficiaire de plusieurs programmes d'aide.